

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة العربي بن مهيدي أم البواقي  
كلية علوم الأرض والهندسة المعمارية  
قسم التهيئة العمرانية

**Licence 03** : Aménagement du territoire

**Contrôle de la deuxième série**  
Module : **risques et vulnérabilité du territoire**

Durée : 1H30  
Année : 2025/2026

**Question n°01** (2pts)

L'Algérie fait partie des **HOT SPOTS** : ça veut dire quoi ?

**Question n°02** (4pts)

Parmi Les plans et programmes connus en gestion des risques climatiques en Algérie :

**PNC:**

**PNS:**

**PAN LCD :**

**PGDSM :**

**Question n°03** (6pts) :

Sur le plan réglementaire des dix risques. Le **PGP** général détermine, deux systèmes qui comportent en outre les plans de prévention particuliers à chaque territoire (région, wilaya et commune) vulnérables. Citez ces deux systèmes ?

**Question n°04** (4pts) :

- Expliquez : PPI et PII ? Ils sont élaborés par qui?

**Question n°05** (4pts) :

- Quelle est la loi Relative à la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du **développement durable** ?
- Quelle est la loi dont a été institué Le plan national d'action environnementale et de développement durable (PNAE-DD)

Corrigé type :

- **Question n°01 (2pts)**

HOT SPOTS : Zone géographique représentative de la biodiversité, présentant une grande richesse en espèces. On dénombre actuellement 35 hot spots dans le monde.

- **Question n°02 (4pts)**

PNC: Plan National Climat (revue annuelle GIZ)

PNS: Plan National sécheresse

PAN LCD : Le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification

PGDSM : Programme de Gestion des Déchets Solides Municipaux

- **Question n°03 (6pts)**

Le PGP général détermine, le système national de veille (SNAV) et le système national d'alerte (SNAA). Il comporte en outre les plans de prévention particuliers à chaque territoire (région, wilaya et commune) vulnérable

- **Question n°04 (4pts)**

- C'est-à-dire des plans particuliers d'intervention (PPI) qui sont élaborés par les Walis avec les services déconcentrés de l'Etat.

- Le plan d'intervention interne (PII) élaboré par les établissements industriels pour l'étude de danger (voir Article 62 de la loi 2004)

- **Question n°05 (4pts)**

- LA LOI 04-20 DU 25 DÉCEMBRE 2004 : Relative à la prévention des risques majeurs et la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable. Cette dernière loi, est la plus importante en la matière, Car elle est entièrement consacrée aux risques majeurs. Tout en énonçant des prescriptions générales, elle prévoit aussi des prescriptions particulières à chaque risque majeur.

- LA LOI DU 13 JUILLET 2003 : Sur la protection de l'environnement a institué un plan national d'action environnementale et de développement durable (PNAE-DD)